

Adhésion AMAP COMM'UN AVENIR

Bulletin d'adhésion et d'abonnement aux paniers de légumes bio, locaux et solidaires

*Paniers de légumes fournis par le Jardin de Conflans- Sainte-Honorine
aux membres de l'AMAP « COMM'UN AVENIR »
(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne / de Proximité)*

Vos coordonnées (à compléter en majuscules) :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Dit adhérent(e) / Amapien(ne) / membre(s) de l'AMAP « COMM'UN AVENIR ».

Les signataires du présent bulletin d'adhésion s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production (paiement en début de contrat pour l'ensemble des paniers).
- Récupérer ou faire récupérer son panier chaque semaine.
- Adhérer au principe général de calcul du prix du panier par rapport aux coûts de production et non par rapport aux prix du marché ; une AMAP doit permettre une sortie de l'économie de marché.
- Participer à la vie de l'association (distributions, stands de l'association sur des événements) et prendre connaissance des informations transmises par le collectif (courriels, messagerie Signal...).
- L'abonnement est contracté du **01/10/2025** au **31/12/2025** durée ferme. En cas de rupture d'adhésion en cours d'année, l'adhérent s'engage à retrouver un remplaçant, il peut être aidé en cela par l'association.

Engagements communs

Les partenaires, adhérents de l'AMAP et maraicher, s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs...).

Composition, quantité, tarifs, modalités de paiement et livraison

- **Composition :**
Un panier est constitué de légumes de saison bio, entre 5 et 8 variétés différentes. Les quantités varient en fonction de la saison et du climat (poids compris entre 2kg et 5kg).
- **Quantité :**
 - Notre fournisseur, Equalis, s'engage à livrer les paniers sous condition d'une livraison d'au moins 20 paniers.
- **Tarifs :**
 - Le droit d'adhésion pour la saison 2025 est de **15 €** pour l'AMAP.
 - Le montant du panier est de **16.50 €** avec une distribution de **12 paniers**, soit un montant de **198€**.

- Modalités de règlement de l'abonnement (adhésion + paniers) soit 213 € :
 - par internet, sur la page HelloAsso de l'association.
 - par chèque, libellé à l'ordre de « **ASSOCIATION COMM'UN AVENIR** », à transmettre à l'association exclusivement, en mains propres, ou envoyé au trésorier de l'association à l'adresse suivante :

**Alexandre Gorrion
75 rue Guy de Maupassant
78500 SARTROUVILLE**

Les chèques ne doivent **pas** être envoyés à la Ferme de Gally ou à Equalis.

- par virement (RIB transmis séparément).

Note : c'est l'AMAP « **COMM'UN AVENIR** » qui règle Equalis chaque trimestre (avant le 10 de chaque du mois au début du trimestre : janvier / avril / juillet / octobre) pour tous les adhérents.

- Livraisons et distributions :
 - La distribution aura lieu tous les **jeudis**, à partir du jeudi **2 octobre** 2025 sur **12 semaines**, à l'adresse suivante :

**LA FERME DE GALLY
33 rue de Chatou
78500 SARTROUVILLE**

- Les membres viennent chercher leur panier à l'adresse ci-dessus entre 18h30 et 20h. Pendant la saison 2025, il n'y aura pas de distribution le 25/12.
- Chaque semaine un minimum de deux membres volontaires de COMM'UN AVENIR assurent la préparation des paniers, supervisent la distribution et assurent le rangement de l'espace mis à disposition par la ferme. Il est attendu que chaque membre de l'association s'organise pour pouvoir assurer entre 1 et 2 distributions dans le trimestre, sur le créneau 18h à 20h. Un tableau est mis à disposition en début d'année pour permettre à chaque adhérent de s'inscrire dans le planning de rotation.

- Renouvellement de l'adhésion :

- L'adhésion 2026 pourra être souscrite en décembre 2025. L'engagement est annuel pour 48 paniers avec un règlement unique soit par Helloasso ou par virement, soit avec 4 chèques encaissés en début de chaque trimestre.

Engagements du producteur maraîcher Jardin EQUALIS partenaire de l'AMAP :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de son jardin BIO, ou occasionnellement d'autres producteurs locaux.
- Informer sur l'avancée des cultures et à faire part à l'association de tout souci rencontré.
- Accueillir l'AMAP pour une visite de jardin au moins 1 fois pendant la saison.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.
- Livrer les légumes selon les conditions établies dans le contrat (dates, heure, lieu) et prévenir l'association en cas de problème qui affecterait la livraison.

Date : _____
Votre signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)